

Les hôpitaux mieux financés

WALLONIE Une révolution dans le soutien aux infrastructures

Six mois à peine après avoir hérité du financement des infrastructures hospitalières, le gouvernement wallon a présenté ce jeudi le projet de réforme du dispositif qui concerne trente-huit hôpitaux généraux et vingt hôpitaux psychiatriques (parfois sur plusieurs implantations), à l'exclusion notable des institutions universitaires.

Une réforme ? Non, une révolution ! Jugé trop complexe et trop aléatoire pour les finances régionales, le modèle fédéral est tout simplement abrogé. Via des dotations, il finançait directement les investissements : nouvelles constructions, équipements, entretien... La formule imaginée par la Wallonie est « un changement radical de paradigme », selon Maxime Prévot (CDH), le ministre de la Santé.

« Le principe est celui de la facturation d'un prix maximal d'hébergement à la journée qui sera propre à chaque hôpital, ex-

plique le Namurois. *Celui-ci sera calculé sur base d'un prix de reconstruction à l'identique de l'infrastructure. Un montant théorique qui correspond à l'ensemble des moyens qu'il conviendrait de mobiliser pour reconstruire l'hôpital en l'état.* »

Ce « prix d'hébergement » sera en quelque sorte la contribution journalière de chaque patient à la mise à niveau permanente de son hôpital. Cette participation sera financièrement indolore pour le malade : elle apparaîtra comme telle sur sa facture d'hôpital, mais sera prise en charge par sa mutuelle qui en récupérera le montant auprès de la Wallonie.

La dotation du fédéral est appelée à s'éteindre. La formule wallonne montera en puissance en parallèle pour atteindre à terme une capacité d'investissement de 418 millions par an, soit 14,5 millions pour l'entretien, autant pour le remplacement

d'outils, 277 millions pour les constructions et 112 millions pour le matériel et les équipements. « Mais, compte tenu d'une réduction progressive du nombre de lits jusqu'à 25 %, le montant s'élèvera en réalité à 313,5 millions en rythme de croisière », précise le ministre.

« Le précédent système offrait une quasi-garantie de prise en charge des projets », ajoute Maxime Prévot. *Le nouveau dispositif favorise la responsabilisation des acteurs hospitaliers et préserve les finances publiques.* »

C'est l'astuce en effet. Un financement direct des infrastructures aurait eu un impact direct sur le périmètre de la dette wallonne. Intenable. « Nous avons fait preuve de créativité et modernisé l'approche pour éloigner cet écueil », se réjouit le ministre. L'Institut des comptes nationaux a donné sa bénédiction à ce montage original. ■

E.D.